

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition Quotidienne.

POUR LES ETATS-UNIS... 312.00 66.00 66.00 66.00
POUR L'ETRANGER... 615.15 97.55 97.55 97.55

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition Hebdomadaire.

POUR LES ETATS-UNIS... 312.00 61.50 61.50 61.50
POUR L'ETRANGER... 615.15 97.55 97.55 97.55

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 14 DECEMBRE 1906

80ème Année

A l'Académie Française.

Paris, 1er décembre.

Suivant un usage que son fondateur n'avait pas prévu, mais qu'il eut sans doute encouragé, l'Académie française a décerné hier, dans les deux moitiés, un peu inégales, de la même séance, des prix de talent et des prix de vertu.

M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, s'était chargé, comme tous les jours, de rapport sur les ouvrages couronnés, M. Paul Bourget, directeur, a loué les vertus récompensées.

M. le secrétaire perpétuel s'acquiesce toujours de sa tâche, difficile et périodique, qui ne semble pas être pour lui un pensum et qui ne donne aucun ennui à son auditoire, avec cette grâce aisée, cette bonhomie souriante et de temps en temps malicieuse qui tiennent à sa nature et à son esprit.

Il excelle à ordonner et à diviser un rapport, à en équilibrer les parties et à les ménager, les développements à en faire, la valeur de ne pas les compléter, car il n'en veut pas, mais les morceaux les plus intéressants, de manière à promener l'attention sans la fatiguer et à la tenir en haleine sans l'essouffler par trop d'éloquence. Il excelle encore, et ce n'est pas le moindre mérite d'un rapport de cette nature, qui évite ainsi la monotonie, toujours pénible, d'un palmarès, à faire un choix sobre et judicieux entre tant d'ouvrages couronnés. A esquisser, à dessiner d'un trait rapide et juste les qualités d'un livre et la physionomie littéraire d'un lauréat.

Il m'a semblé que cette année, en raison même des temps littéraires et politiques où nous vivons, M. Gaston Boissier s'était appliqué encore un peu plus que d'habitude à faire ressortir ce que l'Académie, comme il est naturel et légitime, mettrait de soin et de poids dans l'appréciation traditionnelle, au meilleur sens du mot, à distinguer les œuvres qui lui paraissent les mieux refléter nos traditions nécessaires, à honorer de son estime et de ses récompenses les livres et les écrivains les plus utiles aux bonnes habitudes des Lettres françaises.

C'est en effet, une des raisons d'être et une des fonctions de l'Académie. Elle n'a pas seulement le contrôle de notre génie, de notre langue et de notre goût national, elle est chargée, par définition, par investiture, d'agir ou de réagir sur l'esprit français, tantôt en appelant à elle, tantôt en jugeant dignes d'un brin de laurier tous ceux qui dans l'éloquence, la poésie, le roman, les pièces de théâtre, la philosophie, etc., continuent ou renouvellent les qualités qui répondent et conviennent le mieux à notre génie propre, nous donnent de nous-mêmes et présentent aux étrangers une idée qui nous exprime, nous contentent et nous fait honneur: les uns par le culte de l'art fervent et dévoué, qui devient peut-être rare à notre époque, les autres par de nobles travaux pleins de science et d'application qui créent ou qui agrandissent le champ, déjà bien exploré, de la critique ou de l'histoire. M. Gaston Boissier, qui a toujours eu son franc parler et qui est plein de malice, sans être méchant, ne craint pas, quand il en trouve l'occasion, d'avertir ses contemporains et de leur faire un peu la leçon. Son indépendance et son âge lui en donnent le droit. M. ses épiques et il y en a eu deux ou trois de très applaudies dans son rapport — ne sont pas de simples jeux d'esprit et de coups de patte, ce sont d'utiles et ingénieux avertissements, protestation légitime du patriote qui ne voudrait pas voir s'affaiblir chez nous le sens nécessaire, l'amour et la religion de la patrie; conseils du lettré qui tient à préserver les Belles-Lettres de toutes les contagions, leçons directes ou indirectes d'un homme de talent et d'un homme de goût, qui a été un professeur si remarquable, et qui veut encore entretenir dans les générations nouvelles le respect et le souci de ces qualités de notre race, la clarté, la nuance, la mesure, la proportion essentielles d'ailleurs aux bons ouvrages, et qui empêche ou retarde les décadences.

Après le rapport très écouté et très applaudi de M. Gaston Boissier, M. Jules Lemaitre, en costume d'académicien, nous a lu de sa voix de sorcier [car il lit admirablement] grave, nuancée, prenante, deux fragments des deux Discours — Eloge d'Alfred de Vigny — qui ont obtenu cette année le prix d'éloquence: l'un dû à la plume de M. Maurice Masson, l'autre à celle, plus vigoureuse peut-être et plus exacte, de M. Firmin Roz. Il a semblé à l'auditoire que si le discours de M. Masson avait quelque chose de plus orné, de plus brillant et de plus fleuri, l'autre, celui de M. Roz, était plus solide, plus plein, d'un sens critique plus averti, d'une intelligence ou pour mieux dire d'une pénétration de Vigny plus intime et plus attachante.

M. Paul Bourget ne serait pas le romancier qui a été, qu'il est encore, et le sociologue qu'il est devenu, je veux dire le psychologue subtil et profond que l'étude de la psychologie des individus devant amener tout naturellement à une autre étude, celle de la psychologie des Sociétés, si la vertu ne l'intéressait pas, non seulement comme une fleur de l'âme, qu'on admire et qu'on respire en passant, mais comme un phénomène social qui vaut la peine d'être analysé à fond.

La vertu est un miracle, un miracle éternel de la bonté, du sacrifice, du dévouement, un de ceux qui aident à vivre les vieilles sociétés et qui peut être, comme l'espèrent les croyants, les sauvent et les rachètent devant Dieu; une fleur d'idéal, un lys très pur qui pousse sur le fumier du monde. Elle est encore autre chose: elle est un service, un bienfait social, que des créatures d'élite et d'exception rendent et apportent à la masse vicieuse, égoïste ou lâche de l'humanité. Le discours très grave et très substantiel de M. Bourget a été, je ne dis pas une conférence, mais une belle leçon de sociologie spéculative sur le rendement moral de la vertu.

Il a commencé par une biographie très neuve et un portrait tout à fait curieux de M. de Montyon, ce philanthrope aussi prévoyant et peut-être encore plus prévoyant que charitable, qui, avec une sagacité si opportune — charitable bien oronnée comme par soi-même — avait mis, dès la première heure, sa personne et ses biens à l'abri de l'orage révolutionnaire qu'il devinait, annonçait et réduisait depuis longtemps. Puis, sans oublier cependant de nous rappeler les titres des lauréats et de nous raconter, au moins en abrégé, leurs vies héroïques, mais plus attiré, à ce qui semble, par le côté philosophique que par la partie narrative ou pittoresque de son sujet, M. Paul Bourget nous a très docilement présenté ce sujet lui-même sous ses trois aspects principaux: 1° La vertu considérée comme entraînant et sanctifiant l'esprit de famille; 2° La vertu considérée comme entraînant à une autre loi plus vaste, plus complexe, encore et plus nécessaire, la loi de charité; 3° Résolvant à sa manière, qui n'est pas, tant s'en faut, la plus mauvaise, le plus difficile des problèmes qui s'imposent au moraliste et au législateur, "le problème des classes". Tout cela nous a été dit, expliqué, démontré, dans un beau langage où la précision scientifique s'alliait heureusement aux finesses de l'analyse et, ce qui vaut encore mieux, à la douceur persuasive de l'émotion.

Je n'avais pas entendu M. Paul Bourget depuis très longtemps. En l'écoutant hier, sa jeunesse, notre jeunesse, me revenait à l'esprit. Je songeais — il me pardonnera cette réminiscence — comme il y avait longtemps et loin, de Sainte Barbe, du Concorde général, de l'impasse Stanislas et du café Tabourcy, près de l'Odéon, à la coupole et au discours sur les prix de vertu! Il me pardonnera aussi, j'en suis sûr, une petite chicanerie. Un des charmes, le charme essentiel de la vertu comme celui de la grâce, est de s'ignorer elle-même. On étonnerait beaucoup, je crois, tous les braves cœurs que l'Académie a récompensés en les félicitant du triple service social qu'ils ont rendu, en faisant le bien, à l'esprit de famille, à la diffusion ou au maintien de la loi de charité, à la simplicité, à sa malicieuse, du problème des classes. Ces braves gens courent au bien comme les pompiers courent au feu, par élan et par instinct. Ils savent sans doute ce qu'ils font, et nous sommes fiers, pour notre espèce, qu'ils le fassent, mais il est encore plus utile de les imiter que de les expliquer et toutes nos réflexions ne valent pas un de leurs mouvements. Ils enseignent en les pratiquant, la meilleure morale, la morale en action. Toute notre éloquence, même quand nous parlons d'eux très éloquemment, pâlit à côté d'un de leurs actes, d'un de leurs gestes, et la meilleure façon de les honorer, c'est de leur rendre hommage, si tant est qu'ils aient connaissance de ces témoignages, est peut-être de raconter tout bonnement leur vie obscure et de nous humilier nous-mêmes devant eux.

Je comprends d'ailleurs très bien qu'un esprit méditatif et de haute portée, comme celui de M. Paul Bourget, ait, à la manière d'un Bonald ou d'un Le Play, considéré la vertu, dans une étude de dynamique sociale, comme un agent de conservation, qui nous rend à tous les plus grands services. Mais je me reprochais un peu, en l'écoutant, tout le plaisir intellectuel que je prenais à l'entendre et je me rendais à moi-même ce mot de Pascal: "Les saints ont leur empire, leur éclat, leur victoire, leur lustre et n'ont nul besoin des grandeurs charnelles ou spirituelles... Ils sont vus de Dieu et des anges, et non des corps ni des esprits curieux: Dieu leur suffit."

Les services religieux sont célébrés dans les églises françaises, COMME DE COUTUME, MALGRÉ LA LOI.

Paris, 13 décembre. — Le peuple de Paris a répondu en masse à l'appel du clergé lui demandant d'assister à la première messe célébrée hier du soir de la loi.

Un correspondant de la Presse Associée qui a visité ce matin plusieurs églises de Paris, entre autres Notre-Dame-des-Victoires, St-Germain l'Auxerrois, St-Roch, la Madeleine et St-Augustin, a pu constater qu'une foule considérable de fidèles se pressait dans les églises sacrées, nulle part la moindre tentative n'a été faite d'interférer avec le service religieux ou de créer des désordres. Trois agents de police étaient de planton devant le portique de chaque Eglise afin de prévenir tout désordre possible, pendant que des agents en civil étaient de service à l'intérieur des églises sacrées pour prendre note de toutes les infractions à la loi, relever les noms des prêtres officiant et estimer approximativement le nombre des personnes présentes — en vue de déposer leurs rapports devant les commissaires de police.

Des poursuites formelles seront intentées contre les curés de toutes les églises où la messe a été célébrée, à l'exception de St-Jean l'Évangéliste et St-Baise de Charonne, dont les paroissiens ont demandé hier au préfet de police l'autorisation de célébrer le service religieux conformément à la loi de 1881 sur les assemblées publiques.

Le vicaire de St-Blaise de Charonne lorsqu'il fut induit par ses paroissiens à faire la démarche nécessaire auprès des autorités, s'est écrié: "Quelles qu'en soient les conséquences, je ne regrette rien. Je suis Français par dessus tout."

Les dépêches parvenues ce matin des départements annoncent que partout où la messe a été célébrée des procès-verbaux ont été dressés et des mandats de comparution lancés contre les curés.

A Châlons l'abbé Renaudin a prétendu que les cloches de l'église n'avaient pas été sonnées et que personne n'avait été invité à assister à la messe et que de ce fait la réunion des fidèles n'avait pas le caractère d'une assemblée publique.

L'abbé a été alors invité par les agents à inscrire sa protestation en marge du mandat de comparution.

Pendant l'assemblée du conseil du diocèse, hier soir à Paris, il a été décidé que les presbytères et les séminaires ne seraient évacués que par la force.

On déclare officiellement que les lettres saisies au domicile de Monseigneur Montagnini, le secrétaire du Nonce Apostolique à Paris, prouvent que la plupart des évêques français étaient en faveur de l'observation de la loi de 1881, et qu'ils ne se sont inclinés qu'à regret devant le décret du Souverain Pontife.

Les déclarations officielles portent en outre que l'inviolabilité de la correspondance diplomatique de la Nonciature a toujours été scrupuleusement respectée avant la rupture entre le Vatican et le gouvernement français.

L'opinion du clergé américain sur la crise religieuse en France.

Boston, 13 décembre. — Monseigneur William H. O'Connell, archevêque coadjuteur de Boston, dans un discours prononcé hier soir devant une assemblée de l'Union Catholique, a vigoureusement dénoncé les mesures prises par le gouvernement français contre l'Eglise catholique romaine.

L'archevêque a prononcé les paroles suivantes: "Nous, Catholiques d'Amérique, nous sommes profondément indignés de la tolérance religieuse qui est commune et si répandue, nous pouvons qu'être accablés de chagrin de ce qui se passe au sein d'une autre nation que je n'ai pas besoin de nommer."

LE GOÛT DE L'APENTA

est préférable à celui des autres Eaux Purgatives. Elle opère plus doucement. Ne donne pas de crampes.

LES HÔPITAUX DE L'EUROPE et de L'AMÉRIQUE emploient l'Apenta régulièrement. Elle est recommandée par les principaux Médecins du Monde.

Le Nom de l'Apollinaris Co., Ltd., de Londres, sur l'étiquette est une garantie d'uniformité et de supériorité.

Le rapport de Mgr Montagnini au Vatican.

Rome, 13 décembre. — Immédiatement après son arrivée à Rome, ce matin, Mgr Montagnini, le secrétaire de la Nonciature apostolique à Paris, qui a été expulsé par les autorités françaises, s'est rendu au Vatican où il eut un long entretien avec le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de la Papauté, et MM. De La Chiesa et Gasparri, les sous-secrétaires.

Mgr Montagnini a parlé longuement de la situation en France et tout particulièrement de la saisie des documents à la Nonciature de Paris.

Ces documents traitent pour la plupart du conflit entre la France et le Vatican, et d'un grand intérêt pour le gouvernement français car il lui démontreront, on l'affirme à Rome, les différences d'opinion qui se sont élevées parmi les membres de l'épiscopat français.

Le rapport de Mgr Montagnini servira comme protestation auprès des puissances étrangères contre l'action du gouvernement français.

Immédiatement après sa conférence avec le cardinal Merry del Val, Mgr Montagnini s'est rendu chez le Souverain Pontife qui lui a demandé des détails sur son expulsion et la saisie des documents à la Nonciature de Paris.

Le temps viendra où Dieu lui-même interviendra et dira: "Tu iras jusque là, mais pas plus loin."

Dans sa récente visite au Vatican, il y a à peu près six semaines, l'évêque McFaul s'est longuement entretenu avec le Souverain Pontife sur la situation faite à l'Eglise en France.

Au cours de la conversation le Pape a prononcé ces mots: "Ce n'est pas une réparation. C'est une destruction. Comme je désire que dans le reste du monde de l'Eglise joint de la même liberté qu'aux Etats-Unis."

"L'Etat s'attache à ses propres affaires et accorde à l'Eglise toute liberté pour remplir sa divine mission."

Le cardinal Gibbons fera une déclaration sur la crise religieuse en France.

New York, 13 décembre. — La crise religieuse en France soulève l'attention des cercles catholiques de New York.

Le bruit court que le cardinal Gibbons a l'intention de convoquer les archevêques et évêques des Etats-Unis en assemblée spéciale, si le ministère français met à exécution ses projets d'expulsion des prêtres et de confiscation en masse des biens d'églises.

On prétend que si cette assemblée est tenue le clergé américain enverra une lettre de sympathie au clergé français par l'intermédiaire du cardinal Richard.

Le "Times" publie aujourd'hui une dépêche de Paris suivant laquelle le cardinal Richard se serait exprimé ainsi sur la situation: "Je vous prie de faire savoir aux catholiques américains que ce que le gouvernement français essaye de faire est d'amener la déunion entre les catholiques et leurs prêtres et évêques. Mais il n'y a pas réussi et n'y réussira pas."

L'union entre ces éléments est complète. La persécution n'aura d'autre effet que de nous rapprocher tous davantage."

Baltimore, 13 décembre. — Le cardinal Gibbons a déclaré aujourd'hui qu'il avait l'intention de faire une déclaration au sujet des troubles religieux en France.

"La manière dont des évêques et des prêtres ont été chassés de leurs domiciles est outrageante, a déclaré le cardinal, et il y a des malentendus qui devraient être tirés au clair, mais je ne suis pas encore prêt à faire une déclaration sur ce sujet."

LE GOÛT DE L'APENTA

est préférable à celui des autres Eaux Purgatives. Elle opère plus doucement. Ne donne pas de crampes.

LES HÔPITAUX DE L'EUROPE et de L'AMÉRIQUE emploient l'Apenta régulièrement. Elle est recommandée par les principaux Médecins du Monde.

Le Nom de l'Apollinaris Co., Ltd., de Londres, sur l'étiquette est une garantie d'uniformité et de supériorité.

Le rapport de Mgr Montagnini au Vatican.

Rome, 13 décembre. — Immédiatement après son arrivée à Rome, ce matin, Mgr Montagnini, le secrétaire de la Nonciature apostolique à Paris, qui a été expulsé par les autorités françaises, s'est rendu au Vatican où il eut un long entretien avec le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de la Papauté, et MM. De La Chiesa et Gasparri, les sous-secrétaires.

Mgr Montagnini a parlé longuement de la situation en France et tout particulièrement de la saisie des documents à la Nonciature de Paris.

Ces documents traitent pour la plupart du conflit entre la France et le Vatican, et d'un grand intérêt pour le gouvernement français car il lui démontreront, on l'affirme à Rome, les différences d'opinion qui se sont élevées parmi les membres de l'épiscopat français.

Le rapport de Mgr Montagnini servira comme protestation auprès des puissances étrangères contre l'action du gouvernement français.

Immédiatement après sa conférence avec le cardinal Merry del Val, Mgr Montagnini s'est rendu chez le Souverain Pontife qui lui a demandé des détails sur son expulsion et la saisie des documents à la Nonciature de Paris.

Le temps viendra où Dieu lui-même interviendra et dira: "Tu iras jusque là, mais pas plus loin."

Dans sa récente visite au Vatican, il y a à peu près six semaines, l'évêque McFaul s'est longuement entretenu avec le Souverain Pontife sur la situation faite à l'Eglise en France.

Au cours de la conversation le Pape a prononcé ces mots: "Ce n'est pas une réparation. C'est une destruction. Comme je désire que dans le reste du monde de l'Eglise joint de la même liberté qu'aux Etats-Unis."

"L'Etat s'attache à ses propres affaires et accorde à l'Eglise toute liberté pour remplir sa divine mission."

Le cardinal Gibbons fera une déclaration sur la crise religieuse en France.

New York, 13 décembre. — La crise religieuse en France soulève l'attention des cercles catholiques de New York.

Le bruit court que le cardinal Gibbons a l'intention de convoquer les archevêques et évêques des Etats-Unis en assemblée spéciale, si le ministère français met à exécution ses projets d'expulsion des prêtres et de confiscation en masse des biens d'églises.

On prétend que si cette assemblée est tenue le clergé américain enverra une lettre de sympathie au clergé français par l'intermédiaire du cardinal Richard.

Le "Times" publie aujourd'hui une dépêche de Paris suivant laquelle le cardinal Richard se serait exprimé ainsi sur la situation: "Je vous prie de faire savoir aux catholiques américains que ce que le gouvernement français essaye de faire est d'amener la déunion entre les catholiques et leurs prêtres et évêques. Mais il n'y a pas réussi et n'y réussira pas."

L'union entre ces éléments est complète. La persécution n'aura d'autre effet que de nous rapprocher tous davantage."

Baltimore, 13 décembre. — Le cardinal Gibbons a déclaré aujourd'hui qu'il avait l'intention de faire une déclaration au sujet des troubles religieux en France.

"La manière dont des évêques et des prêtres ont été chassés de leurs domiciles est outrageante, a déclaré le cardinal, et il y a des malentendus qui devraient être tirés au clair, mais je ne suis pas encore prêt à faire une déclaration sur ce sujet."

AU PUBLIC.

Les acheteurs de la ville et de la campagne ayant besoin d'un des articles dont se compose notre stock, feront bien de venir examiner notre assortiment avant de s'adresser ailleurs. Celui-ci comprend des GLACES FRANÇAISES et ALLEMANDES, avec cadres dorés ou cadres en noyer ou ébène, de toutes grandeurs et de tous les genres; de GRAVURES, cadres pour tableaux et portraits; de STORES, corniches, embrasses, albums, étagères, ornements de fantaisie, statues en bisque et bronze, vases, bibelots, accessoires, etc., etc. Nous appelons particulièrement l'attention du public sur la grande variété des articles que nous avons en magasin et sur notre importation de GLACES FRANÇAISES pour cheminées et pour panneaux. Nous sommes les seuls qui possèdent un véritable entrepôt de glaces à la Nouvelle-Orléans. Notre établissement est le plus vaste qui existe dans le Sud et est l'égal de n'importe quel autre aux Etats-Unis. Nous pouvons donc vendre à meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville faisant le même genre d'affaires et prétendant s'y connaître. Il n'en existe pas d'ailleurs qui en fasse une spécialité comme nous. Nous espérons que les acheteurs feront leur profit de ce que nous venons d'exposer.

Oscar Uter, Gérant. L. UTER HEIRS. Nos 222 et 225 RUE ROYALE.

J. DELVILLE & CO., ENCANTEURS, ESTIMATEURS DE PROPRIETES FONCIÈRES ET AGENTS D'ASSURANCES, No 316 rue Baronne. Bâtisse Hicks, 2me Etage, Chambre 4.

HUILE D'OLIVE ADOLPHE PUGET, MARSEILLE. Exigez cette Marque si vous voulez l'Huile la Plus Pure et de la Très-bonne Qualité. Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart-bouteilles et en estagnons de 3 gallons, 1 gallon, demi-gallon, quart-gallon et huitième-gallon. EN VENTE DANS TOUTES LES EPIERIES. PAUL GELPI & SONS, SEULS AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.